



# Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion de la matière figurant dans le présent produit d'information à des fins éducatives ou autres fins non commerciales sont autorisées sans l'accord préalable écrit des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de la matière figurant dans ce produit d'information pour la revente ou autre motif commercial sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur est interdite.

Les demandes d'autorisation à cet effet devront être adressées à :

Monsieur le Directeur  
Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) Kenindia Business Park  
Museum Hill, Westlands Road P.O. Box 30786-00100,  
Nairobi, KENYA.  
Ou par courriel à : [ibar.office@au-ibar.org](mailto:ibar.office@au-ibar.org)

**ISBN : 978-9966-077-36-3**

© UA-BIRA 2019

Citation du document : UA-BIRA, 2019. Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. Nairobi, Kenya.

# Préface



Le continent africain regorge d'abondantes ressources aquatiques et marines, constituées par des océans, mers, fleuves et lacs, qui offrent des possibilités de croissance de l'économie bleue. Le continent compte 38 États côtiers et plusieurs États insulaires dont le Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Maurice, les Seychelles, Madagascar et l'Union des Comores. Parmi ces États insulaires, figurent de petits États insulaires (PEI) vulnérables par rapport au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ensemble, les États côtiers et insulaires africains englobent de vastes territoires océaniques d'une superficie de près de 13 millions de km<sup>2</sup>. Ces étendues d'eau et zones humides revêtent incontestablement une importance stratégique pour le continent et offrent des opportunités pour la pêche, l'aquaculture, les transports et navigation maritimes, le tourisme côtier, l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers, la mobilisation de l'énergie, ainsi que d'autres activités relatives à l'économie bleue.

L'Union africaine (UA) est consciente des défis particuliers auxquels sont confrontés ses États membres dans les efforts qu'ils mettent en œuvre pour concrétiser les avantages offerts par les différents secteurs de l'économie bleue. L'un de ces défis est la menace croissante de la pêche illégale dans les zones économiques exclusives (ZEE), qui a été à l'origine d'une perte massive de précieuses captures estimées avec prudence à 10 milliards USD par an. En outre, la piraterie en mer et le trafic illicite (par exemple les stupéfiants, etc.) sont des défis de taille dans le secteur de l'économie bleue, car les actes de piraterie constituent une réelle menace non seulement pour la sécurité des navires et de leurs équipages, mais également pour les économies des pays touchés, en particulier dans le golfe de Guinée et le sud-ouest de l'océan Indien. Par ailleurs, la pollution causée par le déversement de déchets toxiques, le rejet inconsidéré de plastiques à usage unique et le caractère aléatoire de l'environnement compromettent la réalisation de la croissance de l'économie bleue en Afrique. En outre, il est communément reconnu que le changement et la variabilité climatiques font déjà sentir leurs effets sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire globale de l'Afrique. Ces défis se greffent sur d'importants problèmes institutionnels et de gouvernance qui continuent de restreindre la capacité des États membres de l'UA à formuler et à mettre en œuvre efficacement les politiques relatives à la croissance du concept relativement nouveau d'économie bleue. De plus, les lois et politiques environnementales de nombreux États membres appartiennent à une époque révolue où les questions de l'économie bleue et du changement

climatique ne figuraient pas au programme de développement.

Consciente de ces défis, l'Union africaine a défini une vision claire pour le continent, qui se reflète dans les divers instruments panafricains et déclarations, notamment le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR) ; la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 (AIMS) ; la Charte de Lomé de 2016 ; et surtout l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est un modèle et un plan directeur pour la transformation de l'Afrique en une puissance mondiale de l'avenir, guidée par la vision panafricaine durable d'atteindre l'objectif d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale.

Sans aucun doute, la Conférence sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2018, a révélé les défis et les opportunités liés à la croissance de l'économie bleue dans le monde, notamment en Afrique. Cette Conférence de Nairobi a élucidé et expliqué les difficultés liées à la promotion du développement durable de l'économie bleue, et a donné une impulsion à la multiplication en cours d'initiatives dans le secteur, partout dans le monde et en Afrique. Les dirigeants africains se sont engagés à élaborer la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique dans le prolongement de la Conférence de Nairobi. Cet engagement était fondé sur la nécessité d'un cadre qui fournirait les orientations appropriées ou servirait de document de référence aux États membres et aux institutions de l'UA, ainsi qu'aux communautés économiques régionales, en vue de la formulation cohérente de stratégies nationales et régionales de l'économie bleue. Mue par la détermination de l'Union africaine à exploiter pleinement le potentiel des ressources aquatiques de l'Afrique, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élargi le portefeuille du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture (DREA) en y intégrant des tâches de coordination du développement de l'économie bleue en Afrique. C'est ainsi que le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA- BIRA) s'est vu confier des tâches spécifiques consistant à coordonner la formulation de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

Je me réjouis de constater que la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est complète et multidimensionnelle et intègre les meilleures normes et pratiques internationales en matière de développement de la croissance bleue, et est adaptée aux besoins et aux aspirations du continent. Les stratégies visant à exploiter les opportunités offertes par les diverses composantes de l'économie bleue sont bien définies et éclairées. Comme on l'a clairement énoncé, le but de cette initiative de l'UA est de fournir des orientations aux États membres et aux institutions régionales de l'UA en vue du développement d'une économie

bleue inclusive et durable. Une telle économie devient un facteur important qui contribue à la transformation et à la croissance. La réalisation de cette finalité est subordonnée à des facteurs tels que l'enrichissement des connaissances sur les biotechnologies marines et aquatiques, la viabilité de l'environnement, la croissance d'une industrie de navigation maritime sur l'ensemble du continent, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre, la gestion des activités de pêche sur ces espaces aquatiques et l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et autres ressources des grands fonds marins.

Je suis convaincue que cette Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique réunit tous les ingrédients nécessaires pour stimuler de manière significative une transformation socio-économique inclusive, intégrée et durable de ce continent. Celle-ci est nécessaire pour la génération actuelle et les générations suivantes. La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique engagera le continent dans une voie stratégique et favorisera l'utilisation prudente et efficace de nos richesses aquatiques pour la croissance d'une économie bleue durable. À cet égard, je prie respectueusement les États membres et les institutions régionales de l'UA à saisir les opportunités offertes par cette stratégie pour assurer une formulation cohérente de leurs stratégies nationales et régionales, qui constitue un pas important vers la réalisation des aspirations de notre continent, expressément inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'endroit des six (6) consultants et des diverses catégories d'experts et de parties prenantes qui ont contribué à la réalisation de cet excellent travail. Mes remerciements s'adressent également à l'Union européenne et aux États membres de l'Union africaine pour le soutien financier accordé en faveur de la formulation de cette Stratégie. Dernier point, mais non des moindres, je voudrais remercier mes collègues du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture (en particulier de l'UA-BIRA) pour les efforts inlassables déployés en vue de la production de ce document dans des délais très serrés.

**S.E. Ambassadeur Yosefa Sacko**

*Commissaire au Développement rural et à l'Agriculture*



# Table des matières

Préface	iii
Acronymes	viii
Avant-propos	x
Remerciements	xii
Résumé analytique	xiii
Contexte, perspectives, vision et défis de l'économie bleue de l'Afrique	I
<i>Contexte et Perspectives</i>	I
<i>Stratégies et initiatives africaines actuelles</i>	I
<i>L'Afrique aujourd'hui et aux Horizons 2030 et 2063</i>	3
Les principaux moteurs du changement	9
Vision	12
But de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique	12
Défis	12
Références	30

# Acronymes

APE	Accord de partenariat économique
AUDA-NEPAD	Agence de l'Union africain pour le développement / Nouveau bleu et de l'Environnement durable
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies pour le changement climatique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution nationale déterminée
CER	Communauté économique régionale
COI	Commission de l'océan Indien
DARBE	Département de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Économie
EB	Economie bleue
FPV	Panneaux photovoltaïques flottants
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le développement
INN	Pêche illégale, non déclarée et non régulée
IORA	Indian Ocean Rim Association
LME	Grand écosystème marin
NAPA	Plan d'action national d'adaptation
ODD	Objectif du développement durable
PAFPF & RS	Cadre politique panafricain de la pêche et de l'aquaculture et Stratégie de réforme Partenariat pour le développement de l'Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PPP	Partenariat public-privé
PSM	Planification spatiale marine
R&D	Recherche et Développement
REDD+	Réduire les Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SMIA	Stratégie maritime intégrée de l'Afrique sols
TFE	Équivalent vingt-pieds
UA	Union africaine
UA-BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
USD	Dollar américain
WSA	Approche par bassin versant

ZEE

Zone économique exclusive

ZLECA

Zone de libre-échange continentale africaine

# Avant-propos



Une dynamique croissante se fait jour en faveur de l'exploitation et de l'utilisation du potentiel offert par les ressources des océans, des mers, des fleuves et des lacs pour l'émancipation socio-économique du continent africain. Le continent occupe une position géographiquement avantageuse, adjacente à quelques-uns des environnements océaniques et marins hautement productifs, à savoir l'océan Atlantique, l'océan Indien, la mer Rouge et la mer Méditerranée. Ces écosystèmes aquatiques offrent aux États membres de l'Union africaine de nombreuses opportunités de participer à la pérennisation de l'économie des océans, en exploitant le potentiel d'amélioration de la productivité de l'environnement marin, de la création d'emplois, du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la création de richesses et de la viabilité de l'environnement pour le développement durable de l'économie bleue. Le réseau hautement productif de fleuves et de lacs, dont beaucoup sont transfrontaliers, à savoir le lac Victoria, le lac Tanganyika, le lac Tchad, le fleuve Nil, le fleuve Congo, etc. offrent également des possibilités de croissance de l'économie bleue en Afrique.

Compte tenu des complexités associées à la gouvernance de ces étendues d'eau et zones humides, il est nécessaire d'opérer un changement de paradigme et abandonner l'approche de statu quo (ou des solutions traditionnelles) afin de pouvoir pleinement accumuler les avantages associés d'une manière durable, pour l'émancipation socio-économique et l'industrialisation de l'Afrique. Cependant, en dépit des avantages et opportunités potentiels associés à ces ressources aquatiques, les ressources des océans et des eaux intérieures sont gravement menacées, en raison essentiellement des problèmes liés à la gouvernance et aux capacités, ainsi qu'aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique a été formulée de manière à garder longtemps sa validité, pour qu'elle puisse guider les États membres et les institutions régionales de l'UA et les aider à surmonter véritablement les défis de taille qui se posent à la croissance de l'économie bleue. En conséquence, la stratégie définit donc les actions prioritaires nécessaires qui permettront d'exploiter ce potentiel et de maximiser les opportunités en vue d'une économie bleue plus évoluée et plus efficace en Afrique. Compte tenu de la diversité des composantes qui forment l'économie bleue, la stratégie se concentre sur les cinq

vecteurs critiques de l'économie bleue repris ci-après, considérés comme des domaines thématiques :

- i. Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes ;
- ii. Navigation maritime, transports et commerce ;
- iii. Énergie durable, extraction de minéraux, gaz, industries innovantes ;
- iv. Durabilité de l'environnement, changement climatique et infrastructures côtières;
- v. Gouvernance, institutions et actions sociales.

La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est donc une version populaire, consolidée à partir des rapports détaillés sur les domaines thématiques annexés à ce document stratégique.

Il est important de noter que la formulation de cette Stratégie a reconnu et pris en considération d'autres instruments apparentés de l'Union africaine, notamment la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (SMIA 2050), la Charte de Lomé, le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, etc. L'on suppose que la mise en œuvre de tous ces divers instruments de l'UA doit être coordonnée et harmonisée pour assurer un impact réaliste et durable sur la population africaine. La Stratégie souligne également que la gouvernance et la coordination du développement de l'économie bleue constituent un domaine d'intervention transversal, et qu'un effort mûrement réfléchi est donc fait pour identifier un lien visant la mise en place de mécanismes de coordination des différentes composantes de l'économie bleue.

Ainsi, compte tenu de la nature pluridimensionnelle de ce concept appelé « économie bleue », le processus de formulation de la stratégie africaine a fait appel à la collaboration avec les institutions sœurs de l'UA, notamment les Départements du Commerce et de l'Industrie, de l'Énergie et des Infrastructures, la Division de l'Environnement du DREA et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA)-NEPAD, ainsi qu'avec les partenaires au développement tels que la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). La Stratégie a également bénéficié d'importantes contributions éclairées des parties prenantes en provenance d'Afrique et de l'extérieur, dont les expériences et les perspectives internationales ont apporté une plus-value à la qualité du produit final qu'est la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

**Professeur Ahmed El-Sawalhy**

*Directeur de l'UA-BIRA et Chef de Mission*

# Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à S.E.Ambassadeur Yosefa Sacko pour sa vision et sa clairvoyance dans le lancement du processus de formulation d'une stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, immédiatement après la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi en 2018. Je tiens également à remercier le Directeur du DREA, Dr Godfrey Bahiigwa, pour le soutien et la facilitation du processus, les Départements du Commerce et de l'Industrie, de l'Énergie et des Infrastructures de la CUA et l'AUDA-NEPAD pour leur collaboration lors de l'élaboration de la présente Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

La collaboration technique du gouvernement des Seychelles lors de la formulation de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est vivement appréciée. Je tiens également à remercier les consultants qui ont préparé la Stratégie : le consultant principal, le professeur Pierre Failler, pour la coordination et la consolidation des domaines thématiques ; les consultants en charge des domaines thématiques, à savoir Dr. Patrick Karani (Durabilité environnementale, changement climatique, infrastructures côtières), M. Hachim El-Youbi (Gouvernance, institutions et actions sociales), Dr Asmerom Gilau (Énergie durable, extraction de minéraux, gaz et industries innovantes), M. Hashali Hamukuaya (Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes) et M. Serigne Diop (Navigation maritime, transports, commerce et application des réglementations). Je remercie sincèrement l'Union européenne et les États membres de l'UA pour le soutien financier apporté à la formulation de cette stratégie. En outre, au nom de l'Union africaine, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'égard du Royaume de Norvège pour son engagement et son soutien financier en faveur du développement de l'économie bleue en Afrique.

Je tiens également à exprimer ma gratitude aux membres du personnel de l'UA-BIRA pour leur soutien, en particulier Dr Mohamed Seisay, Chargé principal de la Pêche, et M. Kennedy Oroko, Chargé de la Planification, pour la supervision technique du processus d'élaboration de la stratégie. La précieuse contribution des experts qui ont participé à la réunion de concertation des parties prenantes est sincèrement reconnue et fortement appréciée.

**Professeur Ahmed El-Sawalhy**

*Directeur de l'UA-BIRA et Chef de Mission*

# Résumé analytique

L'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique s'inscrit dans le prolongement de la Conférence sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi au Kenya, en 2018. Les dirigeants africains réunis à cette conférence ont demandé instamment à l'Union africaine de travailler avec les parties prenantes concernées à l'élaboration d'une stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique, qui soutiendra le développement durable et l'utilisation viable des ressources aquatiques en Afrique. La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique a été approuvée par le Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement à sa 3ème session, tenue en octobre 2019.

L'Union africaine a défini le développement de l'économie bleue comme un objectif prioritaire pour la réalisation de l'Aspiration « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » dans le cadre de son Agenda 2063. En conséquence, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), un bureau technique qui relève du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine, s'est vu confier la responsabilité spécifique de soutenir l'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est consolidée sur base des cinq rapports techniques des domaines thématiques repris ci-dessous, qui constituent les annexes de ce document stratégique :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
2. Navigation / transports maritimes, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté en mer et application des réglementations ;
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures ;
4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes ;
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

## **Vision**

La vision de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent africain.

## **But de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique**

Le but de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique est de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue de

manière significative à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser les connaissances sur les biotechnologies marines et aquatiques, la durabilité environnementale, la croissance d'un secteur de navigation maritime panafricaine, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre et de la pêche ; et l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et autres ressources hauturières.

La Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique décrit les principaux facteurs de changement qui façonnent le développement de l'économie bleue en Afrique, les défis stratégiques et techniques qui se posent au développement de l'économie bleue, ainsi que les domaines d'intervention prioritaires pour le développement durable de l'économie bleue en Afrique.

Le processus de formulation de cette stratégie a fait appel à des études et recherches documentaires sur les domaines thématiques, et à des visites sur le terrain par les consultants pour recueillir les enseignements et les pratiques optimales sur les questions liées au développement de l'économie bleue dans 13 États membres de l'UA [(Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Maroc, Namibie, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie (y compris Zanzibar), et Togo)]. Les consultants ont élaboré des projets de rapports sur les domaines thématiques sur base des résultats des recherches documentaires et des missions effectuées sur le terrain. Afin d'assurer une approche inclusive dans le processus de formulation, un atelier de concertation des parties prenantes réunissant 125 délégués a été organisé, les 30 et 31 août 2019 dans les locaux de l'UA-BIRA à Nairobi (Kenya), dans l'objectif d'examiner de manière critique les domaines thématiques et y apporter des améliorations le cas échéant. Les parties prenantes ont apporté de précieuses contributions à l'achèvement de ces cinq rapports thématiques.

La Stratégie a pour objectif de soutenir et d'orienter les États membres et les institutions régionales de l'Union africaine en vue d'une formulation cohérente de leurs stratégies nationales et régionales en matière d'économie bleue qui pourront stimuler la transformation et la croissance socio-économiques.

# Contexte, perspectives, vision et défis de l'économie bleue de l'Afrique

## Contexte et Perspectives

### *Stratégies et initiatives africaines actuelles*

Le concept de l'économie bleue (EB) intègre dans une nouvelle approche l'exploitation économique des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques. Il constitue une base pour une utilisation et une conservation rationnelles et durables des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et de leurs habitats naturels.

À ce titre, l'EB fait partie d'un certain nombre de politiques et initiatives africaines et mondiales, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique de 2014 (SMIA 2050) ; le Cadre politique panafricain et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) de 2014, l'Agenda 2030 des Nations Unies de 2015 (Objectifs de développement durable - ODD) ; et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Ces instruments sont élaborés de manière plus détaillée comme suit :

**Agenda 2063** - Le cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années mentionne spécifiquement l'économie bleue et océanique en tant que l'Objectif 6 de croissance économique accélérée, en particulier dans les domaines prioritaires des Ressources et Énergies marines et les Opérations portuaires et Transports maritimes. L'Objectif 7 aborde également l'EB en définissant des domaines prioritaires tels que la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, les modes de consommation et de production durable, la sécurité de l'eau, la résilience au changement climatique et la préparation et la prévention des catastrophes naturelles ainsi que les énergies renouvelables qui font partie intégrante du développement de l'EB en Afrique.

**CPSR** - Ce document fournit des conseils pour la transition des pêcheries africaines vers la durabilité et une meilleure productivité et rentabilité avec des options pour l'amélioration d'une gestion collaborative régionale des ressources

partagées. Le CPSR permet aux gouvernements africains de mettre au point des accords appropriés d'exploitation des activités de pêche et de développement de l'aquaculture, deux secteurs-clés de l'EB, assortis de réformes fiscales qui devraient générer des avantages durables au niveau communautaire et créer de la richesse tout au long de la chaîne de valeurs.

**SMIA 2050** - La stratégie a été conçue comme un outil permettant de relever les défis maritimes de l'Afrique en matière de développement durable et de compétitivité. Elle vise à favoriser une création accrue de richesses à partir des océans, mers et voies navigables intérieures de l'Afrique, en développant une économie maritime prospère et en réalisant pleinement le potentiel des activités en mer de manière écologiquement durable. Certains secteurs et composantes de l'EB (conservation, recherche, éducation et gouvernance) sont décrits dans la Stratégie, mais ils se limitent aux zones maritimes, tandis que la stratégie de l'EB prend en compte les étendues d'eaux continentales. Plusieurs autres aspects, comme l'extraction minière, pétrolière et gazière ou les mécanismes de financement innovants, n'ont pas été pris en compte dans la SMIA 2050. Les services écosystémiques tels que le carbone bleu et leur utilisation pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation, qui constituent actuellement l'une des grandes priorités de l'UA, ne s'y retrouvent pas non plus.

**ODD14** - Mettant en œuvre l'Objectif de développement durable 14 (ODD14) relatif à une vie aquatique, les États côtiers africains ont souscrit à la réalisation d'une série de cibles à l'horizon 2030, dont la plupart ont trait à une meilleure exploitation de la mer, à la préservation de l'environnement et à la prévention des pollutions et autres changements nuisibles résultant des activités humaines. En outre, tous les États africains travaillent à la réalisation de l'ODD6 consacré à la salubrité de l'eau et à l'assainissement, en lien direct avec la dimension continentale de l'EB.

**Charte de Lomé** - La Charte fait référence à la sécurité et à la sûreté de l'EB. Elle vise à prévenir et à réprimer la criminalité nationale et transnationale, en particulier le terrorisme, la piraterie et les vols à main armée contre les navires, ainsi que toutes les formes de trafic en mer. Elle vise également à protéger l'environnement en général et plus particulièrement l'environnement maritime dans les États côtiers et insulaires, ainsi qu'à renforcer la coopération sur le terrain. La Charte engage les signataires à créer des institutions nationales, régionales et continentales chargées de promouvoir la sécurité et la sûreté en mer.

Les activités sectorielles de l'EB sont également mentionnées dans des instruments de politique continentale plus spécifiques tels que la Vision africaine

sur l'exploitation minière 2009, la Charte (révisée) du transport maritime en Afrique de 2010 et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pour la circulation des biens et des services sans restriction dans les États membres de l'UA. Les composants naturels de l'EB sont, quant à eux, inclus dans la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1969 (révisée en 2017). Ils sont également intégrés aux trois conventions sur les mers régionales (Abidjan, Nairobi et Djeddah) - un cadre juridique et coordonné régional qui renforce la capacité des pays à protéger, à gérer et à développer leur environnement côtier et marin. La composante de recherche de l'EB est aujourd'hui principalement représentée au sein de l'Agence spatiale africaine en raison de l'importance de l'observation par télédétection des océans et des étendues d'eau dans le contexte du changement climatique et dans le cadre du développement de centres d'excellence africains pour la pêches et l'aquaculture en Afrique initié en 2018.

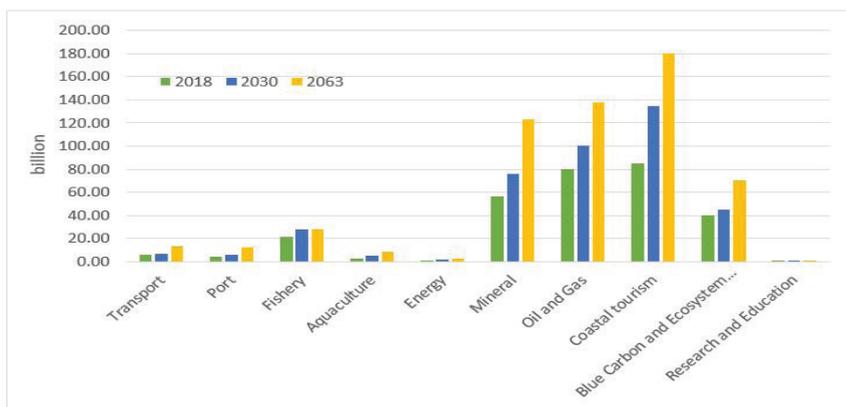
L'EB reçoit également une attention particulière de l'AUDA-NEPAD (Agence de développement de l'Union africaine / Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) avec l'élaboration du programme sur l'économie bleue qui vise à orienter l'aide de l'Agence aux États membres de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales (CER). Certaines CER, telles que l'IGAD et la SADC, développent actuellement, avec d'autres organisations telles que la COI (Commission de l'océan Indien) et l'IORA (Association de l'océan Indien), leur propre stratégie pour l'EB. Les États insulaires en développement (SIDS) africains sont également engagés, avec la feuille de route de SAMOA, dans le processus de développement de leur économie océanique.

## *L'Afrique aujourd'hui et aux Horizons 2030 et 2063*

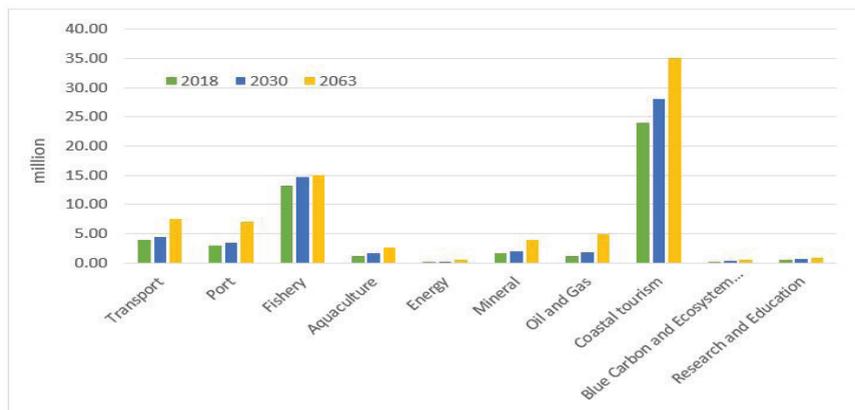
Les secteurs et les composants de l'EB africaine génèrent aujourd'hui une valeur de 296 milliards USD et 49 millions d'emplois. Selon les projections, d'ici 2030, les chiffres seront respectivement de 405 milliards USD et 57 millions d'emplois, tandis qu'en 2063, ils seraient respectivement de 576 milliards USD de valeur créée et de 78 millions d'emplois (voir la figure ci-dessous). Le nombre d'emplois correspondrait à environ 5% de la population active en 2063.

Les principaux secteurs d'activité du BE sont le tourisme, à la fois en termes de valeur ajoutée et d'emplois créés, le secteur des minéraux et le secteur du pétrole et du gaz, qui contribuent fortement à la production de valeur ajoutée, mais participent peu au processus de création d'emplois. Le secteur de la pêche restera

stable, avec un nombre élevé de personnes impliquées, tandis que l'aquaculture continuera de croître au cours des prochaines décennies. Les activités portuaires et la navigation vont croître à un rythme constant. La valeur du carbone bleu et des autres services écosystémiques générés par les écosystèmes côtiers, marins et aquatiques augmentera progressivement à mesure que les efforts de conservation se feront sentir. L'éducation et la recherche suivront le même schéma en raison d'une demande croissante de connaissances, en particulier dans les domaines de l'exploitation minière en haute mer, de l'exploration en mer, et de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Une présentation plus détaillée de chaque catégorie d'EB suit les graphiques.



**Figure 1 :** Valeur créée par les secteurs EB (valeur ajoutée) et composants (valeur des services)



**Figure 2 :** Emplois générés par les secteurs et les composantes de l'EB

**Port et fret maritime** - Bien que l'Afrique ait encore un impact relativement faible sur le commerce international (3% des volumes mondiaux), les transports maritimes africains suivent la tendance à la hausse du reste du monde de manière plus prononcée. En conséquence, le trafic dans les ports de conteneurs africains a augmenté en moyenne de 8% par an au cours des cinq dernières années, alors que la variation globale s'élevait à 5%. Le trafic dans les ports africains devrait dépasser 2 milliards de tonnes d'ici 2063 contre 500 millions en 2018. L'augmentation du trafic portuaire dépendra de la modernisation des ports qui pourront accueillir progressivement la dernière génération de grands navires (plus de 21 000 équivalent vingt pieds). La création de sociétés de transport maritime sous régionales, de sociétés de cabotage et le développement de couloirs de transport assortis de taux de fret permettront aux chargeurs africains de transporter leurs marchandises à des coûts raisonnables.



**Pêche** - La production de la pêche de capture, qui s'élève actuellement à 10 millions de tonnes, devrait rester relativement constante jusqu'en 2063 en raison notamment de la surpêche, de la surcapacité et de la mauvaise gouvernance. La valeur ajoutée brute totale de la pêche en Afrique est estimée à 21 milliards USD, soit 1,26% du PIB (1,9 milliard USD) de tous les pays africains. La pêche artisanale marine contribue le plus, atteignant 8,1 milliards USD, suivie de la pêche industrielle marines et de la pêche continentale, évaluées respectivement à 6,8 milliards USD et 6,3 milliards USD. En 2018, le secteur de la pêche emploie environ 13 millions de personnes, dont 7 millions de pêcheurs et 6 millions de transformateurs. Plus de la moitié des pêcheurs travaillent dans le sous-secteur de la pêche continentale et la plus grande partie des transformateurs travaillent dans le sous-secteur de la pêche artisanale marine.



**Aquaculture** - Le secteur de l'aquaculture en Afrique a enregistré la croissance la plus rapide au monde entre 2006 et 2018, atteignant en moyenne 10% ou plus, et devrait combler en partie l'écart grandissant entre l'offre et la demande de poisson jusqu'en 2063. La valeur de l'aquaculture est estimée à 2,77 milliards USD. Malgré un potentiel énorme, la croissance se limite à un nombre moins élevé de pays, l'Égypte représentant près de 70% (1,37 million de tonnes) du total des 1,98 million de tonnes pendant que le Nigeria se classe au deuxième rang avec 300 000 tonnes. En 2018, il y avait environ 1,2 million d'aquaculteurs sur le continent, contre 920 000 en 2014.



**Énergie bleue durable** - La pénétration de l'énergie bleue a déjà commencé dans de nombreux pays africains tels que le Ghana (énergie des vagues), Maurice (FPV) et des fermes éoliennes en mer. Considérant la contribution de l'électricité du Ghana au PIB d'environ 1,5% comme référence et en supposant que progressivement la part de l'EB atteindra 5% de la contribution énergétique totale en 2030 et 7% de la contribution énergétique totale en 2063, la contribution au PIB de l'énergie bleue pourrait atteindre respectivement près de 1,6 milliard USD et 2,3 milliards USD.

**Exploitation minière en mer** - L'exploitation minière des fonds marins est une nouvelle frontière au potentiel énorme. La valeur ajoutée des principaux minéraux des fonds marins tels que les diamants, l'or, le cobalt, le zinc et le cuivre en Afrique pourrait atteindre environ 6 milliards USD. Par ailleurs, si les pays africains exploitent environ 2% de la valeur marchande de l'extraction de l'eau de mer et 10% de la production mondiale tirée du potentiel marin, la valeur ajoutée générée représente environ 50 milliards de dollars américains. Cela donne une valeur ajoutée combinée d'environ 56 milliards USD. Elle pourrait atteindre environ 76 USD d'ici 2030 et 123 USD d'ici 2063.

**Pétrole et gaz** - En 2018, la contribution totale du pétrole et du gaz au PIB dans les principaux pays producteurs tels que l'Angola, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Ghana, le Mozambique, le Nigéria et l'Afrique du Sud représentent environ 80 milliards USD. En 2030 et 2063, la valeur ajoutée pourrait atteindre respectivement environ 100 milliards USD et 140 milliards USD.

**Tourisme côtier** - En 2018, le secteur a fourni 80 milliards USD, soit environ 3,4% du PIB africain, avec un taux de croissance annuel de 1,3% au cours de la dernière décennie. Le secteur a un potentiel d'expansion et de croissance car la plupart des zones ne sont pas encore exploitées. La contribution à l'emploi africain en 2018 était estimée à 24 millions, avec un taux de croissance annuel de 5,6%, contre une moyenne mondiale de 3,9%. Cette tendance révèle une opportunité potentielle de développement économique. En 2030, la valeur ajoutée générée par le tourisme côtier devrait dépasser 100 milliards avec 28 millions de personnes employées, tandis qu'en 2063, il devrait générer 138 milliards de valeur ajoutée avec un chiffre d'emploi de 35 millions. Cet important développement du tourisme côtier stimulera la demande de services et d'infrastructures touristiques. Le développement de l'écotourisme contribuera à la conservation des écosystèmes et à la réduction de l'empreinte écologique.



**Carbone bleu et autres services écosystémiques** – Le carbone bleu fait partie d'une économie bleue avec une opportunité de développer des projets de zones humides côtières pour atténuer le changement climatique. La planification de projets de conservation du carbone bleu et l'évaluation des moyens d'intégrer plus efficacement les écosystèmes dans les cadres politiques existants, des mécanismes de financement du carbone tels que la « Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des sols » (REDD +) et d'autres mécanismes de la CCNUCC sont indispensables à la restauration et à la protection des écosystèmes marins. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) offrent également une grande opportunité d'adapter et d'atténuer les changements climatiques dans les cadres existants pour les compensations de carbone appelées crédits de carbone. La protection des côtes, la production de biomasse, l'épuration de l'eau, etc., font partie des services écosystémiques les plus importants fournis par les écosystèmes aquatiques. La valeur monétaire moyenne du service séquestration du carbone est d'environ 130 000 USD par km<sup>2</sup> de mangrove, de marais salants et d'herbiers. À l'échelle de l'Afrique, la valeur est estimée à 40 milliards USD en 2018 annuellement avec un potentiel de croissance de 45 milliards USD en 2030 à 70 milliards USD en 2063, avec une protection et une restauration efficaces des écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce.

**Recherche et éducation** - Les deux sont des piliers essentiels du développement de l'EB en Afrique. Actuellement, les principales activités de recherche et d'éducation sont liées à la pêche et à l'aquaculture, avec un énorme manque d'expertise dans les énergies renouvelables, l'exploitation des ressources en eaux profondes, le pétrole et le gaz, ces secteurs étant dirigés par des sociétés internationales peu liées aux institutions d'éducation et de recherche en Afrique. L'importance croissante des secteurs d'EB et de la composante EB tels que le

carbone bleu stimule actuellement le développement de nouveaux programmes éducatifs dans des pays pilotes tels que l'Afrique du Sud, les Seychelles, Maurice et le Ghana. La tendance actuelle sera maintenue jusqu'en 2063.



## Les principaux moteurs du changement

L'ensemble de facteurs suivants façonne le développement de l'EB africain :

**Croissance et demande de la population africaine** - Avec une population estimée à 1,6 milliard d'habitants en 2030 et à près de 3 milliards d'habitants en 2063, contre 1,2 milliard d'habitants en 2018, les besoins en biens et services devraient être multipliés par 2,5. Les chaînes d'approvisionnement devront s'adapter : alors que la production et la fourniture de services augmenteront, les importations vont croître massivement, avec comme conséquence une augmentation constante du trafic portuaire.

**Intégration économique régionale/internationale** – La ZLECA, les APE, les pactes commerciaux chinois et d'autres accords commerciaux concourront à faciliter le mouvement des biens et des services sur le continent africain et entre l'Afrique et d'autres continents tels que l'Europe ou la Chine. Le flux de marchandises va augmenter et entraîner une expansion du transport maritime et fluvial.

**Contributions déterminées au niveau national** - Depuis l'accord de Paris en 2015, les CDN sont soumises tous les cinq ans au Secrétariat de la CCNUCC. La prochaine série de CDN sera soumise d'ici 2020, puis tous les cinq ans. Dans ce contexte, les CDN devraient donc être considérés comme un élément essentiel de l'économie bleue pour les mesures d'adaptation et d'atténuation du captage et du stockage du carbone. L'avancement vers des économies à faible teneur en carbone, la résilience au changement climatique et la création d'opportunités, d'options économiques et de moyens de subsistance se mêlent aux NDC qui orientent les stratégies pour réaliser le programme des ODD d'ici 2030 et le programme de l'UA d'ici 2063.

**Protection de l'environnement et de la biodiversité** - L'Afrique reconnaît un certain nombre de conventions (CDB, conventions sur les mers régionales, etc.) qui font des investissements d'adaptation avec une dynamique d'atténuation importante. Les investissements dans la conservation seront augmentés à l'avenir pour contribuer à renforcer la fonction de puits de carbone des bassins versants et des ressources de captage d'eau ainsi que pour diminuer la pollution liée aux résidus chimiques et aux plastiques le long des côtes africaines. Des écosystèmes bleus sains liés à la gestion de l'environnement et à la protection de la biodiversité bénéficieront de ces mesures. Les capacités de divers ministères nationaux et institutions régionales à entreprendre des projets à travers le pays et la région sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols plus la conservation (REDD +) contribueront également à l'amélioration des écosystèmes bleus.

**Énergie bleue durable pour répondre à la demande d'énergie** - La demande en énergie est en forte augmentation. L'un des facteurs qui la soutient le plus est la croissance démographique. Les efforts d'électrification en cours sont dépassés par la rapidité de ce phénomène démographique. D'ici 2030, la demande totale en énergie primaire en Afrique subsaharienne devrait augmenter de 30% et les technologies des énergies renouvelables pourraient fournir environ 22% de la consommation finale d'énergie de l'Afrique d'ici 2030. Pour répondre à la demande croissante en énergie et atteindre les objectifs de l'Union africaine pour 2063, il est important de libérer l'énorme potentiel inexploité et d'intégrer des ressources énergétiques bleues durables dans le bouquet énergétique national.

**Exploitation minière en mer pour répondre à la demande mondiale et au développement économique national** - L'industrie minière est la plus grande activité industrielle du continent, qui contribue de manière significative aux recettes fiscales et au PIB. Son développement pourrait avoir d'importants impacts locaux susceptibles de favoriser le changement des économies locales. Alors que la demande de minéraux augmente dans le monde entier, l'exploitation des fonds

marins et de l'eau de mer devient un domaine prometteur pour répondre à la demande, et pourrait contribuer de manière substantielle au développement économique des pays.

**Des industries innovantes pour accélérer les avantages du développement économique** - La mise en œuvre des innovations industrielles dans tous les secteurs de l'économie bleue (et plus particulièrement l'énergie bleue et l'extraction minière océanique) devrait accélérer le développement d'une Afrique prospère basée sur les technologies de pointe.



**Stratégies de transport des grandes entreprises et des pays** - Pour faire face à l'augmentation du trafic, les pays africains mettent en place des stratégies qui incluent : la modernisation des ports pour les habilitier à accueillir les navires de dernière génération ; le développement d'infrastructures de transport dans le cadre du projet PIDA ; et les consultations pour la création de sociétés de cabotage sous-régionales par des opérateurs privés.

# Vision

La vision de la Stratégie de l'EB est une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent africain.

## But de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

L'objectif de la Stratégie de l'EB est de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent, par le renforcement des connaissances sur les biotechnologies marines et aquatiques, la durabilité environnementale, la croissance d'un secteur de navigation maritime panafricaine, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre et de la pêche ; et l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et autres ressources hauturières.

## Défis

Les défis découlant de l'état actuel de l'environnement, des perspectives et vision futures sont à la fois stratégiques et techniques.

Les principaux **défis stratégiques** sont :

**Gouvernance Bleue** – En dépit des progrès réalisés à ce jour sur de nombreux fronts, d'importants problèmes institutionnels et de gouvernance subsistent, et limitent la capacité des États membres à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance en appliquant le concept relativement nouveau de l'économie bleue en Afrique ainsi que des politiques en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la santé des écosystèmes. Un cadre politique et réglementaire efficace est nécessaire pour garantir les investissements dans l'exploration de la mer, ainsi qu'une politique solide pour l'innovation, le transfert de technologies et l'adaptation visant à encourager les inventeurs. Ces instruments devraient être mis en place pour renforcer les capacités institutionnelles des agences et organisations nationales et régionales clés en vue de la mise en œuvre effective des fonctions liées à l'économie bleue. Cette mise en œuvre nécessiterait un renforcement des capacités et des mesures d'incitation des entités et des structures liées aux aspects sectoriels clés de l'économie bleue, entre autres.

**Économique et social** - La plupart des communautés côtières et lacustres d'Afrique sont pauvres et peu éduquées, et ne disposent que de faibles capacités d'entreprendre. Elles ont peu de droits de propriété sur les ressources leur procurant les moyens de subsistance et sont souvent exclues du processus décisionnel. Les États membres devraient orienter leurs efforts d'élimination de la pauvreté vers l'intégration de ces communautés dans le processus de développement de l'EB. Les communautés habitant sur les côtes maritimes et les rives des voies navigables auraient un meilleur accès et un meilleur contrôle des conditions de base, ce qui influencerait leur bien-être.



**Nutritionnel** - Les exportations de produits alimentaires ne doivent pas se faire au détriment de la nutrition de la population locale. Des 55 États membres de l'UA, au moins 35 États ont un déficit de production de poisson et dépendent fortement des importations. La demande mondiale et continentale de produits de la mer, motivée par des facteurs tels que la croissance démographique, la préférence pour le poisson comme régime de choix pour des raisons de santé, la croissance de la prospérité de la classe moyenne et la demande croissante de produits aquacoles, continuera à augmenter. L'Afrique doit donc produire et commercialiser suffisamment de poissons pour satisfaire ses besoins nutritionnels et ne consacrer que l'excédent à l'exportation.



**Environnemental** - Le changement et la variabilité climatiques ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire globale de l'Afrique. Les États membres doivent lancer des activités visant à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité des communautés par rapport au changement et à la variabilité du climat afin de garantir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. À titre d'exemple, les services écosystémiques doivent être intégrés dans le plan d'action national pour l'adaptation (NAPA) et les États membres sont instamment priés de travailler en collaboration avec leurs partenaires régionaux et internationaux et leurs institutions spécialisées pour créer des synergies et complémentarités. Des écosystèmes sains sont d'une importance

capitale pour la survie des ressources aquatiques vivantes. À cet égard, la production minière, pétrolière, gazière et énergétique en eaux profondes devrait être développée selon un système de compensation rigoureux en place (éviter, réduire, compenser). En outre, les pays doivent adhérer aux instruments, normes et pratiques nationales, régionales et internationales de lutte contre la pollution, notamment celle relative aux produits chimiques et aux plastiques.



Les principaux défis techniques, transversaux à tous les secteurs et composants de l'EB, sont les suivants :

**Évaluer le potentiel bleu** - Bien que le secteur pétrolier et gazier fasse l'objet de recherches permanentes, le potentiel de l'énergie bleue et des ressources minérales doit être évalué. La connaissance du potentiel de l'énergie bleue durable et de sa valeur monétaire est nécessaire pour stimuler les investissements de manière accélérée. Il existe par ailleurs de nombreux territoires nouveaux et émergents où trop d'inconnues ont inhibé les initiatives de développement.

### **Comptabiliser les activités et composants d'EB pour une meilleure gouvernance**

La comptabilisation des activités et des composants d'EB ne se fait pas de manière unifiée. Les données doivent être collectées à partir de différentes sources pour fournir une image globale de la contribution d'EB à la création de valeur ajoutée et à la création d'emplois. Un système de comptabilité nationale approprié devrait être mis en place pour enregistrer de manière centralisée les changements annuels des secteurs d'EB et des composants écologiques. Avec la mise en œuvre des NDC, la comptabilité verte et bleue deviendra la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres aux CC.

**Planification de l'espace maritime (MSP) et meilleure coordination et synergie** - Au cours des dernières années, des dizaines d'États Membres ont lancé le processus PSM dans le cadre de leurs programmes de développement nationaux. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les impératifs d'utilisation durable et de conservation, d'atténuer les conflits et de créer des synergies entre les utilisateurs, en particulier en cette période de développement de l'EB. Les États membres sont donc instamment invités à institutionnaliser le processus PSM pour qu'il alloue des espaces spécifiques aux activités d'EB et aux écosystèmes bleus afin de garantir des investissements privés et publics à long terme.

**Approche intégrée et prospective des écosystèmes marins** - La gestion intégrée des océans rassemble tous les organismes gouvernementaux, secteurs et parties prenantes concernés pour une gestion plus efficace, inclusive et durable. Les États membres devraient envisager d'institutionnaliser les grands écosystèmes marins (LME) et l'approche par bassin versant (WSA) pour évaluer l'évolution de l'écosystème à l'aide d'un ensemble d'indicateurs, à savoir la productivité biologique, celles des pêcheries, la pollution, la santé des écosystèmes, la situation socio-économique et la gouvernance. L'application des approches LME et WSA améliorera en outre la gestion régionale des ressources et des écosystèmes.

**Accroître la sécurité et la sûreté grâce à une surveillance maritime intégrée** La sécurité des zones économiques exclusives des États membres est d'une importance capitale pour le développement et la garantie de la durabilité de leur économie bleue, qui touche différents secteurs maritimes. La piraterie est un problème grave dans la mesure où elle constitue une menace réelle non seulement pour la sécurité des navires et de leurs équipages, mais également pour les économies des pays touchés. Les États membres africains doivent collaborer et coordonner leurs opérations de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), et échanger des informations en temps réel pour assurer la liberté de navigation en mer, lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le trafic illicite, la piraterie et la criminalité maritime. L'approche régionale se fondant sur des opérations conjointes menées par les commissions des CER et des LME pourrait constituer le moyen le plus efficace de relever ce défi.



**Production de valeur ajoutée** - La plupart des États membres exportent toujours des produits non transformés et des matières premières (poisson, minéraux, huiles, etc.) qui peuvent bénéficier d'une transformation au niveau national. Il est temps de soutenir les investissements dans les produits à valeur ajoutée afin de maximiser les profits/gains des produits aquatiques et minéraux et de créer les emplois et les revenus nécessaires en devises étrangères. Il est nécessaire de transférer la technologie appropriée aux États membres pour répondre aux exigences en matière de transformation, de conditionnement et de commercialisation. Il est également nécessaire de développer des activités touristiques à forte valeur ajoutée en introduisant des propositions d'écotourisme dans l'offre actuelle du tourisme côtier.

## Tableau 1. Domaines d'intervention et objectifs stratégiques

Les domaines d'intervention spécifiques concernant les transports, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, les ressources minérales, le pétrole et le gaz, le tourisme côtier et les services écosystémiques sont présentés ci-dessous avec leurs objectifs stratégiques affiliés.

Domaines d'intervention	Objectif stratégique
Gouvernance bleue et changement institutionnel	Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'EB africain
	Accélérer la transformation économique
	Assumer le leadership du financement du développement de l'EB

Dans la série de tableaux ci-dessous, chaque domaine d'intervention est assorti d'un ensemble d'objectifs stratégiques et de cibles associées. Le détail des activités pour chaque cible est présenté dans les rapports thématiques.

**Transport maritime et ports** - La principale préoccupation des Africains est de pouvoir transporter leurs cargaisons à des coûts raisonnables. Pour y parvenir, les taux de fret maritime doivent être stabilisés et les ports modernisés.

Domaines d'intervention	Objectif stratégique
Livraison	Transporter des cargaisons de pays africains à des prix raisonnables
Port	Moderniser des ports Africains
Pêche et aquaculture	Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue  Tirer pleinement parti du potentiel des secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour la production de richesses afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue  Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que des droits humains tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus
Énergie	Libérer le potentiel énergétique bleu durable (aspect technique)  Créer un environnement réglementaire favorable au développement et à l'application de l'énergie bleue durable

Domaines d'intervention	Objectif stratégique
Minéraux et pétrole et gaz	Répondre à la demande croissante de ressources minérales ainsi que de pétrole et de gaz pour assurer la prospérité économique
Industries innovantes	Exploiter le potentiel des industries innovantes grâce à la R & D
Tourisme côtier	Développer un tourisme intégré et durable
Carbone bleu et autres services écosystémiques et résilience	Promouvoir l'intégration du carbone bleu et des services écosystémiques dans les politiques de CC et les politiques côtières et aquatiques  Assurer des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilient au climat

**Pêche et aquaculture** - La conservation des ressources aquatiques, la valorisation des captures et de la production aquacole avec une part équitable des bénéfices sont les moteurs du développement de ces secteurs de production alimentaire.

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
Pêche et aquaculture	Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec d'autres sous-thèmes de l'économie bleue	Mettre en place de mécanismes institutionnels de coordination pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue  Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques  Établir une coopération régionale et sous-régionale dans les thèmes de l'économie bleue
	Réaliser tout le potentiel de création de richesses du secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de contribuer de manière optimale à la croissance bleue	Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus  Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant les secteurs de la pêche, de l'aquaculture durable, des pêches d'ornement et du tourisme

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
		<p>Assurer un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un commerce interrégional et transfrontalier du poisson inclusif</p> <p>Attirer et promouvoir les investissements et le financement des secteurs de la pêche par les partenariats public-privé (PPP)</p> <p>Accélérer le développement des capacités de traitement et de stockage de la pêche et des poissons aquatiques dans les industries liées à l'EB</p> <p>Maximiser les avantages de la pêche en haute mer</p>
	<p>Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables ainsi que des droits humains tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus</p>	<p>Développer des stratégies de communication sur la croissance bleue, sensibiliser et développer les capacités humaines</p> <p>Assurer la sécurité des investissements de la pêche et de l'aquaculture</p> <p>Créer des conditions de travail sûres et sécurisées</p> <p>Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique</p> <p>Renforcer le pouvoir des femmes et des jeunes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de tirer pleinement parti de la croissance bleue</p>

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
		Réhabiliter et / ou sécuriser les zones / zones de pêche menacées, prévention de la pollution d'origine tellurique et de la dégradation des milieux aquatiques

**Énergie, ressources minérales, pétrole et gaz et industries innovantes** – Libérer les ressources énergétiques bleues durables inexploitées, utiliser les ressources minérales des fonds marins et de l'eau de mer pour créer un continent prospère, et exploiter le potentiel des industries innovantes pour définir des objectifs clairs et concrets. Pour des objectifs spécifiques, des cibles et actions spécifiques sont également proposées.

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
Énergie	Libérer le potentiel énergétique bleu durable (aspect technique)	Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le mix énergétique  Contribuer à augmenter l'énergie fiable, abordable et moderne  Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes aux niveaux (a) national (b), régional, (c) et continental  Alimenter l'économie bleue
	Créer un environnement réglementaire propice au développement et à l'application de l'énergie bleue durable (aspect politique)	Réformer la structure financière insoutenable et créer des instruments de financement de l'énergie favorables  Élaborer un plan directeur pour l'énergie bleue durable et des dérivés politiques  Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
Minéraux et pétrole et gaz	Répondre à la demande croissante de ressources minérales, de pétrole et de gaz pour assurer la prospérité économique	<p>Augmenter l'exploitation minière des fonds marins, de l'eau de mer et la production de pétrole et de gaz pour répondre à la demande et à la prospérité économique</p> <p>Créer des cadres réglementaires favorables à l'exploration minière, pétrolière et gazière en eau de mer profonde</p> <p>Promouvoir l'exploration durable et écologique de l'eau de mer profonde</p> <p>Renforcer des capacités et transfert de technologie</p>
Industries innovantes	Exploiter le potentiel des industries innovantes grâce à la R & D	<p>Développer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue</p> <p>Renforcer les capacités institutionnelles, infrastructurelles et humaines</p> <p>Promouvoir l'application des industries innovantes</p> <p>Créer une base de données industrielle innovante et des outils d'assistance</p>

**Tourisme côtier et services écosystémiques** - Le développement du tourisme devrait reposer sur une approche intégrée et prospective respectant les écosystèmes marins et d'eau douce. Les services des écosystèmes bleus devraient être pris en compte dans les politiques nationales afin d'accroître leurs capacités de résilience et de mieux contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

Domaines d'intervention	Objectif stratégique	Interventions
Tourisme côtier	Développer un tourisme intégré et durable	Elaborer des stratégies intégrées pour le tourisme durable et les infrastructures
	Promouvoir l'intégration du carbone bleu et des services écosystémiques dans les politiques de CC et les politiques côtières et aquatiques	<p>Inclure le carbone bleu et d'autres services écosystémiques dans le NDC</p> <p>Promouvoir une solution basée sur la nature pour améliorer la contribution des écosystèmes côtiers et aquatiques aux réalisations en matière de biodiversité et de CC</p>
Carbone bleu et autres services écosystémiques et résilience	Assurer des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilient au climat	<p>Développer des capacités et concevoir des stratégies intégrées pour un écosystème équilibré, une gestion environnementale durable et des communautés résilientes améliorées</p> <p>Développer les capacités humaines et techniques et concevoir des stratégies intégrées afin de renforcer la coopération régionale, promouvoir la R &amp; D, une planification efficace et un mécanisme coordonné</p> <p>Développer des stratégies et établir des liens avec les infrastructures</p>

## Tableau 2 : Plan détaillé des buts et des objectifs correspondants

(Les objectifs et actions détaillés se trouvent dans des rapports complets présentés en annexes à cette Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.)

**Domaine thématique 1 :** Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

Buts	But 1 Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue	But 2 Réaliser pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour contribuer de manière optimale à la croissance bleue	But 3 Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables et les droits humains tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus
<b>Approche</b>	Une grande initiative dirigée par les États membres africains pour libérer tout le potentiel de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace de l'économie bleue par des interventions ciblées, appuyée par de multiples partenaires au sein des secteurs gouvernementaux, des secteurs privés, des ONG, des OSC, des universitaires et des partenaires au développement, et avec le plein soutien de l'UA pendant la mise en œuvre.		
<b>Objectifs</b>	1.1. Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue	2.1. Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs des autres investissements bleus	3.1. Élaborer des stratégies de communication sur la croissance bleue et faire mieux connaître ce concept, et développer les capacités humaines
	1.2. Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques	2.2. Promouvoir une chaîne de valeurs bleue inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture durable, la pêche de poissons d'ornement et le secteur du tourisme	3.2. Assurer la sécurité des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

<b>Buts</b>	<b>But 1</b> Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles tout en minimisant les conflits avec les autres sous-thèmes de l'économie bleue	<b>But 2</b> Réaliser pleinement le potentiel de création de richesse du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour contribuer de manière optimale à la croissance bleue	<b>But 3</b> Garantir des résultats sociaux, économiques, environnementaux et équitables durables et les droits humains tout en préservant le capital naturel et les investissements bleus
	1.3. Instaurer une coopération régionale et sous-régionale dans les thèmes de l'économie bleue	2.3. Réaliser un commerce et un marketing du poisson qui soient responsables et équitables, y compris un commerce inclusif interrégional et transfrontalier du poisson	3.3. Créer des conditions de travail sûres et un climat de sécurité
		2.4. Attirer et promouvoir les partenariats (PPP) et les investissements des secteurs privés et publics et le financement de la pêche et de l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la croissance bleue	3.4. Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité par rapport au changement climatique
		2.5. Accélérer le développement des capacités de transformation et de stockage de poissons de pêche et d'aquaculture au sein des industries liées à l'économie bleue	3.5. Autonomiser les femmes et les jeunes dans la pêche et l'aquaculture pour qu'ils puissent tirer pleinement parti de la croissance bleue
		2.6. Maximiser les avantages de la pêche hauturière	3.6. Réhabiliter et / ou sécuriser les zones / lieux de pêche menacés, assurer la prévention de la pollution d'origine terrestre et de la dégradation des milieux aquatiques

**Domaine thématique 2 :** Navigation/transports maritimes, commerce, ports, sécurité et sûreté maritimes, et application des réglementations dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

<b>Buts</b>	<b>But 1</b> Transporter les cargaisons de pays africains destinées à l'importation et à l'exportation à des prix raisonnables	<b>But 2</b> Développer le commerce entre les États
<b>Approche</b>	Form part of a dynamic partnership, both at a regional level, in close collaboration with AU member States, and at an international level, through cooperation with various institutions and development partners to create synergy and build capacities.	
<b>Objectifs</b>	1.1 Contrôler les taux de fret maritime et les autres coûts de transport	2.1 Création et développement de corridors de transport
	1.2 Promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur	2.2 Développer le transport de cabotage au niveau sous-régional
	1.3 Promouvoir la formation des acteurs	2.3 Application de conventions et accords sur la libre circulation des personnes et des biens et sur les normes
	1.4 Assurer la sécurité et la sûreté de l'espace maritime africain	

**Domaine thématique 3 :** Tourisme côtier et marin, résilience au changement climatique, environnement et infrastructures dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

<b>Buts</b>	<b>But 1</b> Économies viables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique et communautés autonomisées	<b>But 2</b> Tourisme côtier & marin intégré et durable	<b>But 3</b> Tourisme durable	<b>But 4</b> Infrastructures résilientes, carbone bleu et autres services écosystémiques
<b>Approche</b>	Approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d'eau douce : une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive et un développement durable			
<b>Objectifs</b>	1.1. Élaborer des stratégies intégrées pour la gestion durable de l'environnement	2.1. Élaborer des stratégies intégrées pour la coopération régionale	3.1. Élaborer des stratégies intégrées pour un tourisme durable	4.1. Élaborer des stratégies pour des infrastructures résilientes

<b>Buts</b>	<b>But 1</b> Économies viables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique et communautés autonomisées	<b>But 2</b> Tourisme côtier & marin intégré et durable	<b>But 3</b> Tourisme durable	<b>But 4</b> Infrastructures résilientes, carbone bleu et autres services écosystémiques
	1.2. Développer les capacités pour des économies et communautés résilientes par rapport au changement climatique	2.2. Développer les capacités pour renforcer les institutions régionales	3.2. Élaborer des stratégies intégrées pour les infrastructures touristiques	4.2. Établir des liens stratégiques y compris les infrastructures
	1.3 Assurer des écosystèmes marins équilibrés	2.3. Harmoniser la collaboration pour les questions transfrontalières		
	1.4. Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales	2.4. Renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé		
	1.5. Élaborer un cadre de gestion des risques	2.5. Promouvoir la R&D et le transfert de technologies		
	1.6. Élaborer un cadre de gestion des risques	2.6. Soutenir le mécanisme de planification intégrée		
	1.7. Développer une base de données et un mécanisme de diffusion d'informations	2.7. Améliorer le mécanisme de coordination inter et intra		

**Domaine thématique 4:** Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

Buts	<b>But 1</b> Libérer le potentiel de l'énergie bleue durable	<b>But 2</b> Créer un environnement réglementaire propice au développement et à l'application de l'énergie bleue durable	<b>But 3</b> Répondre à la demande croissante de ressources minérales pour la prospérité économique	<b>But 4</b> Exploiter le potentiel des industries innovantes grâce à la R&D
<b>Approche</b>	Pour libérer le potentiel inexploité des ressources d'énergie bleue durable, il est nécessaire d'utiliser les ressources minérales des fonds marins et en eau de mer afin de créer un continent prospère, et exploiter le potentiel des industries innovantes, fixer des objectifs clairs assortis d'étapes concrètes.			
<b>Objectifs</b>	1.1. Élargir la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergétique	2.1. Réformer la structure financière non durable et créer des instruments de financement favorables de l'énergie	3.1. Augmenter la production minière des fonds marins et de l'eau de mer pour répondre à la demande et pour la prospérité économique	4.1. Élaborer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue
	1.2. Contribuer à accroître l'énergie fiable, abordable et moderne	2.2. Élaborer un plan directeur et des politiques dérivées pour une énergie bleue durable	3.2. Créer des cadres réglementaires propices à l'exploration des eaux marines profondes	4.2. Renforcer les capacités institutionnelles, infrastructurelles et humaines
	1.3. Évaluer la disponibilité d'infrastructures suffisantes aux niveaux (a) national (b) régional, (c) et continental	2.3. Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement	3.3. Promouvoir une exploration des eaux marines profondes qui soit durable et respectueuse de l'environnement	4.3. Promouvoir l'application d'industries innovantes
	1.4. Alimenter l'économie bleue		3.4 Renforcement des capacités et transfert de technologies	4.4. Créer une base de données innovante du secteur et des outils d'assistance

**Domaine thématique 5 :** Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, et financements innovants dans le contexte de l'économie bleue de l'Afrique

<b>Buts</b>	<b>But 1</b> Renforcer les institutions pour l'environnement politique et la gouvernance afin de coordonner l'économie bleue (EB) africaine	<b>But 2</b> Faire en sorte que l'économie bleue de l'Afrique accélère la transformation économique	<b>But 3</b> L'Afrique devra assumer le rôle de premier plan pour le financement du développement de l'EB africaine
<b>Approche</b>	Approche intégrée et prospective des économies transformées et résilientes : une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive, le développement durable, l'innovation et les capacités locales		
<b>Objectifs</b>	1.1. Encourager la cohérence des pratiques politiques et l'harmonisation des cadres réglementaires au sein et entre secteurs et niveaux	2.1. Aider les EM et les CER à incorporer les stratégies intégrées pour une EB durable et inclusive avec focalisation sur l'amélioration de la chaîne de valeurs	3.1. Développer des outils de financement innovants et des catalyseurs pour mettre en œuvre les stratégies d'EB aux niveaux national, régional et continental
	1.2. Institutions compétentes pour favoriser la collaboration intersectorielle, la mise en œuvre et la responsabilité dans la réalisation des objectifs de l'économie bleue de l'Afrique	2.2 Intégrer un mécanisme et un cadre pertinents pour mettre en œuvre la ZLECA et les cadres continentaux	3.2. Initier une réforme fiscale et d'autres mesures d'incitation pour améliorer le système financier et les PPP et le financement (étatique et non étatique)
	1.3. Améliorer le système de soutien à l'analyse et à l'information à tous les niveaux pour une prise de décision éclairée et l'établissement de rapports	2.3. Renforcer les capacités de l'EB et accélérer le développement des STI	3.3. Promouvoir la création d'une alliance d'entreprises bleues africaines pour l'utilisation saine et durable des écosystèmes aquatiques africains

# Références

1. **American Petroleum Institute (2013)**. Economic Impacts of the Oil and Natural Gas Industry on the US Economy in 2011. American Petroleum Institute. PWC, July 2013.
2. **Asian Development Bank (2014)**. Wave energy conversion and ocean thermal energy conversion potential in developing member countries. 2014 Asian Development Bank.
3. **AUC and NPCA (2014)**. The Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa. AU-IBAR, Nairobi. 96 p.
4. **AUDA-NEPAD (2019)**, Development of the AUDA-NEPAD Blue Economy Programme, <https://www.nepad.org> > file-download > download > public.
5. **Baah-Boateng, W., 2018**. Job creation in the mining sector: evidence from Ghana. United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). 8th GLOBAL COMMODITIES FORUM, 23-24, April 2018, Geneva.
6. **Bahar, H., 2019**. Ocean power: Tracking Clean Energy Progress. IEA, June 4, 2019. <https://www.iea.org/tcep/power/renewables/oceanpower/> (Accessed September 4, 2019).
7. **C.Y. Chan et al. (2019)**, Prospects and challenges of fish for food security in Africa. Global Food security 20, pp. 17-25.
8. **De Graaf, G. and Garibaldi, L. (2014)**. The Value of African Fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1093. Rome. 76 pp
9. **Failler P. (2018)**, Demystifying the Sustainable Blue Economy, International conference on Sustainable Blue Economy, Nairobi, Kenya, 25-28 Nov. 2018.
10. **Failler P. (2019)**, Blue Economy of the Indian Ocean Region, Third IORA Ministerial Blue Economy Conference “Promoting Sustainable Blue Economy- making the best use of opportunities from the Indian Ocean”, Dhaka, Bangladesh, 04-05 September 2019.
11. **Failler P. (2019)**, The Institutional Challenges for the Implementation of a Blue Economy Governance, The Law of the Blue Economy: International and South Asian Perspectives, The Second Biennial Conference of the South Asia International Economic Law Network (SAIELN) will be held in Thiruvananthapuram, Kerala, India, from 27 to 28 July 2019.

12. **Failler P., G. Touron-Gardic, M.-S. Traoré (2019)**, Is Aichi Target 11 Progress correctly measured for developing Countries? Trends in Ecology and Evolution, Vol. 34, Issue 10, pp. 875-879.
13. **FAO (2018)**. The State of World Fisheries and Aquaculture – Meeting the Sustainable Development Goals. FAO, Rome. 227 p.
14. **FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. (2018)**. The State of Food Security and Nutrition in the World 2018. Building climate resilience for food security and nutrition. Rome, FAO. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
15. **Hafner, M., Tagliapietra, S., and Strasser. L., 2018**. Energy in Africa Challenges and Opportunities. Springer Briefs in Energy, 2018
16. **Hussain Gulam M., P.F., A. Al Karim and M. Khurshed Alam (2017)**, Major opportunities of blue economy development in Bangladesh, Journal of the Indian Ocean Region, Vol. 13, Issue no.1, pp. 111-118.
17. **Institute of African Studies (2018)** International Symposium on Maritime Transport in Africa: Regional Integrations for Continental Development.
18. **International Energy Agency (2014)** Africa energy outlook—a focus on energy prospects in Sub-Saharan Africa (World Energy Outlook Special Report).
19. **IPCC (2014)**, Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 151 pp
20. **IRENA (2015)**. Africa 2030: Roadmap for A Renewable Energy Future, IRENA, Abu Dhabi. [www.irena.org/remap](http://www.irena.org/remap)
21. **IRENA (2019)**. Renewable Energy and Jobs. Annual Review 2019. IRENA, 2019.
22. **IUCN (2013)**, Annual Report <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/IUCN-2014-017.pdf>
23. **Miller, K.A., Thompson, K.F., Johnston, P., and Santillo, D. (2019)**. An Overview of Seabed Mining Including the Current State of Development, Environmental Impacts, and Knowledge Gaps. 10.
24. **Modelevsky MS, Modelevsky MM (2016)** Assessment of the discovered and undiscovered oil and gas of Africa. Russ Geol Geophys 57:1342–1348. <https://doi.org/10.1016/j.rgg.2016.08.019>
25. **Monnereau I. and P. Failler (2014)**, Unlocking the full potential of the blue economy: Are African Small Island Developing States ready to embrace the opportunities? African Climate Policy Center and Economic Commission for Africa, [http://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/Blue%20Economy\\_19Sept14.pdf](http://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/Blue%20Economy_19Sept14.pdf)
26. **Patil, P.G., Virdin, J., Colgan, C.S., Hussain, M.G., Failler, P., and Vegh, T. (2018)**. Toward a Blue Economy: A Pathway for Bangladesh's Sustainable Growth. Washington, D.C., The World Bank Group, 109 p.

27. **Prof. V. N. Attri (208)**, Chair in Indian Ocean Studies, Indian Ocean Rim Association, University of Mauritius, Delivered at the 3rd Tourism Experts Meeting for the Establishment of the IORA Core Group on Tourism, 6-8 May 2018, Durban, South Africa, Garden Court Marine Parade Hotel, Durban, KwaZulu-Natal Province
28. **Rakotondraompiana P. and P. Failler (2015)**, Natural resources management and climate change in East Africa, Chapter 3 of the report “Harnessing the Blue Economy for Eastern Africa’s Development”, United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), Kigali, Rwanda, 26 p.
29. **Richard, Muyungi (2019)**. Blue Economy, Marine litter and pollution, Climate change and Environment, Talking points, Office of the Vice President, Directorate of Environment and Climate Change.
30. **Rodriguez-Delgado, C., Bergillos, R. J., Iglesias, I. (2019)**. Dual wave farms for energy production and coastal protection under sea level rise. *Journal of Cleaner production*. Volume 222, 10 June 2019, Pages 364-372
31. **S.T. Diop (2018)**, The evolution of maritime transport in West and Central Africa.
32. The United Republic of Tanzania, Ministry of Natural Resources and Tourism (2014), An Overview of the Natural Resource Sector: Achievements, Challenges and Priorities for Financial Year 2014/2015. A Paper Presented by Ms. Mary Faini. Ag. Director of Policy and Planning at the 2014 Natural Resource Sector Review Meeting 16th October 2014 at the National College of Tourism Da-es-Salaam
33. **Tonazzini, D., Fosse, J., Morales, E., González, A., Klarwein, S., Moukaddem, K., Louveau, O. (2019)** Blue Tourism. Towards a sustainable coastal and maritime tourism in world marine regions. Edited by eco-union. Barcelona.
34. **U.S. Department of Energy, 2019**. Powering the Blue Economy: Exploring Opportunities for Marine Renewable Energy in Maritime Markets. April, 2019.
35. **UNCTAD (2016)**, Oceans economy and trade, Sustainable fisheries, transport and tourism.
36. **UNCTAD (2018)**, Review of Maritime Transport Freight market 2017 and World seaborne trade 2017.
37. **UNCTAD (2018)**, Sustainable freight transport in support of 2030 Agenda.
38. **UNECA (2016)**, The Blue Economy, 248 p.
39. **UNECA (2017)**, Africa’s Blue Economy: A policy handbook, 92 p.
40. **UNWTO (2013)**, Tourism Highlights.
41. **USAID (2018)**. Power Africa Gas Road Map to 2030. June, 2018.
42. **World Bank (2019)**. Where Sun Meets Water: An Introduction to Floating Solar. World Bank, ESMAP and Solar Energy Research Institute of Singapore (SERIS), 2019.

43. **World Bank and United Nations Department of Economic and Social Affairs (2017)**. The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries. World Bank, Washington DC.
44. **World Risk Report (2018)**, Focus Child Protection and Children's Rights. <https://reliefweb.int/report/world/world-risk-report-2018-focus-child-protection-and-childrens-rights>



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales  
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park  
Museum Hill, Westlands Road  
P.O. Box 30786  
00100, Nairobi  
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000  
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342  
Email : [ibar.office@au-ibar.org](mailto:ibar.office@au-ibar.org)  
Site internet : [www.au-ibar.org](http://www.au-ibar.org)